

Démarche : Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Organisme : Service nautique

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Candidater à un emploi de saisonnier au SDIS34 pour la surveillance des plages

Accueil

Pour information, même si votre dossier est incomplet (absence d'un document demandé: permis côtier, BNSSA, etc.), merci de finaliser votre inscription.

Le volontariat est un engagement citoyen. Il est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces partout et pour tous. Le sapeur-pompier saisonnier participe, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours.

Les sapeurs-pompiers s'engagent à porter secours et à protéger, chaque jour, leurs concitoyens.

La principale mission des sapeurs-pompiers est le secours d'urgence aux personnes qui représente 75% de leurs interventions. Ils assurent également les secours routiers (6%), luttent contre les incendies (7%), interviennent lors de catastrophes naturelles ou encore aux secours des animaux (12%).

Les conditions d'engagement du SPV saisonnier plage au SDIS 34 :

- * Être âgé de 18 ans au 1 juillet de l'année en cours, ou être émancipé
- * Être titulaire des qualifications suivantes : PSE1 / PSE2 / BNSSA (en cours de validité) / Permis côtier (priorisé en secteurs littoraux),
- * Avoir validé la formation SBAN
- * Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- * Être en position régulière au regard du service national.
- * Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE :

Vous remplissez le dossier de candidature en ligne. Votre dossier est examiné au regard des autres candidatures, de l'effectif et des besoins. Votre dossier est présenté au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, pour avis. En fonction de votre profil vous participez à une ou plusieurs formations.

IMPORTANT : La vaccination contre l'hépatite B et la sérologie sont obligatoires pour toute candidature.

À défaut de vaccination, le schéma vaccinal doit être initié dès votre candidature.

Identité du candidat

Civilité

Mme

M.

NOM

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Émancipation si personne mineure

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Adresse

Numéro de téléphone

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Email

Profession

Diplômes, Formations, Antériorité

Diplôme SP

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

PSE1

PSE2

équiper SUAP

Permis VL

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Permis côtier

Une priorité sera accordée aux titulaires du permis bateau pour les missions ou affectations sur le secteur littoral.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Disposez-vous d'un véhicule ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous déjà effectué des missions au sdis 34 ou dans un autre SDIS ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Sous quel statut ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Saisonnier

SPV au Sdis 34

SPP au Sdis 34

SPV ou SPP dans un autre SDIS

Si oui, matricule ?

Votre matricule est le numéro se trouvant sur votre état individuel des indemnités, entre parenthèses à droite de votre nom prénom. Si vous ne le connaissez pas, laissez le champ vide et veuillez renseigner votre expérience ci-dessous.

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Votre expérience en tant que saisonnier SBAN

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Équipier
- Chef de poste
- Chef de secteur
- Aucune

Formation SBAN et Recyclage

Titulaire du BNSSA

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- En cours

Date BNSSA

Je suis titulaire de la formation SBAN

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

ou équivalent (SSA LITTORAL)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Préinscription aux sessions possible

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Session 1 Secteur Sète du 20 au 25 avril,
- Session 1 Secteur Agde du 20 au 25 avril.
- Session 2 Secteur Sète du 27 avril au 2 mai,
- Session 2 Secteur Agde du 27 avril au 2 mai,
- Session 3 Secteur Frontignan du 25 au 30 mai
- Session 3 Secteur Agde du 25 au 30 mai.

Date obtention

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 2025
- 2024
- 2023
- 2022
- 2021
-

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Je suis

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
 SPV/SPP (recyclage à effectuer chaque année).

Civil (recyclage à effectuer tous les 5 ans).

Date recyclage à effectuer à Balaruc les Bains

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles
 13 mai 2026

20 mai 2026

27 mai 2026

06 juin 2026

13 juin 2026

Disponibilité

Précision

En cas de disponibilité permanente, un engagement minimum de deux mois est requis.

Disponibilité mois mai

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Permanente

Ponctuelle

Renfort exceptionnel

Indisponible

Disponibilité mois Juin

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Permanente

Ponctuelle

Renfort exceptionnel

Indisponible

Disponibilité mois Juillet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Permanente

Ponctuelle

Renfort exceptionnel

Indisponible

Disponibilité mois Aout

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Permanente

Ponctuelle

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Renfort exceptionnel

Indisponible

Disponibilité mois Septembre

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Permanente

Ponctuelle

Renfort exceptionnel

Indisponible

Souhaits d'affectation

Besoins du service

Le candidat retenu s'engage à répondre ponctuellement aux besoins d'un autre secteur du département.

Souhait priorité 1

Affectation souhaitée pour la prochaine saison en priorité 1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Lac du Salagou

Les Vailhes

Pont du diable

Saint Etienne d'Issensac

Lac du Crés

Frontignan

Balaruc-les-Bains

Mèze

Sète

Marseillan

Agde

Vias

Portiragnes

Serignan

Valras

Lac de Jouarres

Vendres

Souhait priorité 2

Affectation souhaitée pour la prochaine saison en priorité 2

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Lac du Salagou
- Les Vailhes
- Pont du diable
- Saint Etienne d'Issensac
- Lac du Crés
- Frontignan
- Balaruc-les-Bains
- Mèze
- Sète
- Marseillan
- Agde
- Vias
- Portiragnes
- Serignan
- Valras
- Lac de Jouarres
- Vendres

Souhait priorité 3

Affectation souhaitée pour la prochaine saison en priorité 3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Lac du Salagou
- Les Vailhes
- Pont du diable
- Saint Etienne d'Issensac
- Lac du Crés
- Frontignan
- Balaruc-les-Bains
- Mèze
- Sète
- Marseillan
- Agde
- Vias
- Portiragnes
- Serignan

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

- Valras
- Lac de Jouarres
- Vendres

En fonction des possibilités de logements, souhaitez-vous être logé ?

(l'attribution tiendra compte de votre domiciliation et/ou de votre affectation)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Habillement

Habillement Haut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- S
- M
- L
- XL

Habillement Bas

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- S
- M
- L
- XL

Conclusion

RGPD

En cochant la case, j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et j'autorise l'utilisation de mes données pour le traitement de ma demande et le suivi de mon dossier administratif.

Pour toute information concernant la gestion de vos données personnelles .

<https://www.sdis34.fr/mentions-legales/>

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Convention stage SBAN

Convention de stage SBAN

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions intéressant le stage SBAN, en accepter les termes sans réserve, et m'engager à les respecter.

Je reconnais notamment avoir été informé(e) des conditions de formation, de recrutement, de disponibilité minimale requise, ainsi que de remboursement des frais engagés par le SDIS en cas de non-respect de mes engagements.

Cochez la mention applicable

- Oui

Candidature Saisonnier SBAN SDIS34

Non

Reglement

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions intéressant le règlement de service des sauveteurs et des surveillants plages, en accepter les termes sans réserve, et m'engager à les respecter.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IMPORTANT

Pour rappel : La vaccination contre l'hépatite B et la sérologie sont obligatoires pour toute candidature.

À défaut de vaccination, le schéma vaccinal doit être initié dès votre candidature.